



**EMPLACEMENTS RÉSERVÉS**

| N° | Désignation   | Bénéficiaire          |
|----|---|-----------------------|
| 1  | Réaménagement de la place du 11 novembre et projet de Renouvellement Urbain                         | COMMUNE               |
| 2  | Réserve pour équipement sportif et loisirs du site de la Bellelie                                   | COMMUNE               |
| 3  | Équipement de loisirs secteur de la Haute Arche   | COMMUNE               |
| 4  | Boulevard périphérique partie Est de l'agglomération  | CONSEIL DÉPARTEMENTAL |
| 5  | Création du futur cimetière   | COMMUNE               |
| 6  | Création d'une liaison douce entre la rue du Nouveau Bois et la rue du Fourneau                     | COMMUNE               |
| 7  | Ligne à Grande Vitesse  | ÉTAT                  |
| 8  | Extension et aménagement des abords de Cargil   | COMMUNE               |
| 9  | Aménagement d'une liaison douce (piéton / vélo) entre les rues de Sainte-Hélène et la rue de Cargil | COMMUNE               |
| 10 | Projet de renouvellement urbain rue de Larçay, en continuité avec l'existant                        | COMMUNE               |
| 11 | Périmètre de protection pour la station de prélèvement d'eau potable                                | COMMUNE               |
| 12 | Création d'une liaison douce Est/Ouest  | COMMUNE               |
| 13 | Elargissement de la rue de Grand-Cour   | COMMUNE               |
| 14 | Elargissement de la rue des Caves à Godier  | COMMUNE               |
| 15 | Elargissement de la rue de Cormery  | COMMUNE               |
| 16 | Elargissement de la rue Paul Louis Courcier   | COMMUNE               |
| 17 | Elargissement du chemin de Sainte-Hélène  | COMMUNE               |
| 18 | Elargissement de la rue de l'Éclaircieuse   | COMMUNE               |
| 19 | Elargissement de la rue de Larçay   | COMMUNE               |
| 20 | Elargissement de la rue de Cormery (secteur du Portail)   | COMMUNE               |
| 21 | Création d'une liaison piétonne à l'Est du centre-ville   | COMMUNE               |
| 22 | Création d'une piste cyclable en rive nord de la zone Hillis (empiric Sm)                           | COMMUNE               |
| 23 | Création d'un équipement public sur le site de la Houssaye  | COMMUNE               |

**SAINT-AVERTIN**

# PLU

Modification N°1

PLAN LOCAL D'URBANISME

## 3.2 RÈGLEMENT GRAPHIQUE : PLAN DE ZONAGE N°1

Plan édité le 20/04/2022  
Fichier : 3759\_PLU\_Zonage\_PLU\_M1\_20220523.mxd

PLU approuvé le 27/11/2017

APPROBATION DU PLU vu pour être annexé à la délibération du Conseil Métropolitain du 23 mai 2022

at.u.

Agglomération de Saint-Avertin

**ZONES ET SECTEURS**

▭ Limite de zone et secteur

**Zones Urbaines**

- UA : Centre-ville
- UAa : Centre-ville ancien
- UAb : Secteur de rénovation du centre-ville
- UAp : Centre anciens de faible hauteur
- UB : Zone mixte urbanisée
- UBB : Secteur d'habitat de faible densité de "l'Aubinière Ouest"
- UBC : Secteur d'habitat du "Nouveau Bois"
- UBD, UBla et UBb : Secteur de diversité de l'habitat
- UBz : Secteur de l'Éclaircieuse et des Tailles
- UC : Zone urbanisée à caractère de centre secondaire
- UE : Zone urbanisée à caractère d'équipements d'intérêt collectif
- UE : Zone urbanisée à vocation d'activités liées au centre hospitalier
- UP : Zone d'intérêt patrimonial
- UPa : Secteur d'intérêt patrimonial des propriétés remarquables
- UPb : Secteur urbanisé d'intérêt patrimonial des hameaux
- UPc : Secteur patrimonial d'équipements d'intérêt collectif
- UX : Zone d'activités
- UXa : Secteur d'activités à vocation tertiaire
- UXb : Secteur à vocation économique
- UXc : Secteur d'activités mixtes
- UXd : Secteur d'activités à vocation de commerce et d'artisanat

**Zones à urbaniser**

- 1AU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation d'équipements d'intérêt collectif
- AU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat, soumise à modification ou révision du PLU
- AUe : Zone à urbaniser à vocation d'équipement, soumise à modification ou révision du PLU

**Zones naturelles**

- N : Zone naturelle de protection
- Nc : Secteur d'accueil des gens du voyage en zone naturelle inondable
- Nd : Secteur bâti d'intérêt paysager (boisements)
- Ne : Secteur d'équipements en zone naturelle
- Ng : Secteur bâti en zone naturelle inondable
- Nh : Secteur bâti en zone naturelle
- Nj : Secteur de jardins familiaux en zone naturelle inondable
- Ni : Secteur d'équipements de sports et de loisirs en zone naturelle inondable

**PRESCRIPTIONS**

▭ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (L151-6 et 7)

▭ Secteur de mixité sociale en Zone U (L151-15)

**PROTECTION DES ÉLÉMENTS NATURELS ET PAYSAGERS**

- \* Arbre remarquable à protéger (L151-19)
- A1 Numéro d'arbre renvoyant à la liste dans le rapport de présentation
- Mare à préserver (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- ▭ Protection des éléments paysagers (L151-19)
- B1 Alignement d'arbres à protéger (Numéro renvoyant à la liste dans le rapport de présentation)
- C1 Cœur d'îlot à protéger (Numéro renvoyant à la liste dans le rapport de présentation)

**PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI**

- ▭ Éléments de patrimoine à mettre en valeur (L151-19)
- P1 Numéro d'éléments de patrimoine à mettre en valeur, renvoyant à la liste dans le rapport de présentation

**AUTRES PRESCRIPTIONS**

- ▲ Bâtiment en zone naturelle susceptible de changer de destination (L151-11 2°)
- B1 Numéro de bâtiment renvoyant à la liste dans le rapport de présentation
- ▭ Périmètre du plan de prévention des risques d'inondation (R151-31)
- Alignement autorisé (Article 6 du règlement du PLU)
- ▭ Emplacement réservé d'élargissement de voirie (L151-41)
- ▭ Emplacement réservé (L151-41)
- ① Numéro d'emplacement réservé renvoyant à la liste

**INFORMATIONS**

- ▭ Zone soumise à risque de mouvements de terrain potentiel